



Ville d'Antibes Juan les Pins

**GROUPE LA GAUCHE ET L'ÉCOLOGIE
POUR ANTIBES JUAN-LES-PINS**

**CONSEIL MUNICIPAL
séance du 26 JUIN 2009**

00-1 DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL A MONSIEUR LE MAIRE – COMPTE RENDU

Arrêté N°5

Cette procédure va se renouveler de plus en plus souvent. La population n'accepte plus de voir fleurir ces antennes sans qu'elle soit informée et sans qu'elle ait donné son avis.

Si vous ne mettez pas en place des dispositifs qui permettent de traiter ces dossiers en toute transparence, bien évidemment le principe de précaution deviendra opposable à chaque installation.

Vous le savez, aujourd'hui la demande d'abaisser les seuils d'exposition à 0.6 voltmètre contre 41 à 61 voltmètres est une demande majoritaire.

Ce seuil de 0.6 est préconisé par l'agence européenne de l'environnement et il permet un fonctionnement du réseau de téléphonie.

Par ailleurs pour ce dossier, mais de façon générale pour toutes les installations existantes ou futures, nous demandons :

- de faire procéder aux mesures de contrôle d'exposition aux champs magnétiques et cela aux frais des opérateurs.
- de recenser les antennes, leurs localisations, les caractéristiques techniques, orientation des faisceaux sur une carte communale ou même de la CASA.

Ce n'est pas parce que le grenelle des antennes a lamentablement échoué que nous ne devons rien faire.